

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>97251</b>	De <b>Mme Maud Olivier</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Essonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >médecine scolaire et universitaire	<b>Analyse</b> > médecins. effectifs. diminution. conséquences.
Question publiée au JO le : <b>05/07/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Maud Olivier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de la médecine scolaire. En effet, le nombre de médecins de l'éducation nationale continue de diminuer dangereusement ce qui engendre des actions non réalisées comme les bilans de santé obligatoires ainsi que de grandes disparités territoriales. De plus, la disparition de la médecine scolaire représente aussi la perte d'un savoir-faire car ces médecins ont une expertise qui n'est pas enseignée dans les facultés de médecine et peu pratiquée en médecine libérale. La situation est d'ores et déjà inquiétante : seule une petite minorité de jeunes bénéficie tout au long de sa scolarité de séances annuelles d'éducation à la sexualité comme le souligne le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et 39 % des élèves quittent l'école primaire avec des difficultés en lecture selon une étude Cèdre. Alors que la médecine scolaire est une plus-value pour les élèves et un levier indispensable pour une politique de santé de l'enfant et de l'adolescent à l'école, elle souhaite savoir quelles mesures elle entend prendre en faveur du développement de la médecine scolaire tant en ce qui concerne son efficacité que les objectifs et la gouvernance de la politique de santé à l'école.